



-  
**COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 10 novembre 2021 à 18h30**

Présents : PETITQUEUX P., BRILLARD M., CORREIA J, LAUBRAY. J, MIRAN P, VAILLS S.

Absente excusée : DABOUIS N.

Absents : DOMINGO J.D, PICHEYRE V, BADIE F, PUJOL D.

Procurations : DABOUIS N. à LAUBRAY J., PICHEYRE V. à VAILLS S., DOMINGO J.D à PETITQUEUX P.

Secrétaire de séance : M. LAUBRAY J

La séance ouvre à 18h30

Validation de l'ordre du jour à l'unanimité.

**Ordre du jour**

**1. Validation du Compte rendu du CM du 07/10/2021**

Validé à l'unanimité.

**2. OPPOSITION AUX ORIENTATIONS ANNONCEES PAR LE GOUVERNEMENT POUR LE FUTUR CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE ETAT-ONF**

Monsieur le Maire expose :

**CONSIDERANT** que :

les annonces faites au Président de la FNCOFOR par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en particulier :

que l'ONF devra supprimer 95 ETP par an de 2021 à 2025,

que les communes forestières devront trouver les modalités de paiement d'une contribution supplémentaire de 7,5 millions d'€ en 2023, 10 millions d'€ en 2024 et 10 millions en 2025 ;

la réduction des effectifs de terrain de l'ONF, ne permet d'ores et déjà plus, ni l'application du régime forestier ni la garantie de la gestion durable des forêts sur plusieurs communes ;

les communes rencontrent de plus en plus de difficultés de fonctionnement à l'heure où la dotation globale de fonctionnement diminue et où les communes ont été impactées par la crise sanitaire ;

toutes les valeurs qu'apportent la forêt et la filière bois au regard de l'économie, de l'emploi local, de l'environnement, du changement climatique, de la biodiversité, du tourisme, de la chasse...

les conclusions des rapports CATTELOT, du travail du Sénat de Mme LOISIER, de la mission interministérielle de 2019 et des propositions issues du Manifeste des Communes forestières en 2019, toujours restées sans réponse

le très faible enjeu financier du fonctionnement réaliste de l'ONF au regard du budget de l'État et des enjeux de la forêt et de la filière bois en France

**CONSIDERANT** les discours tenus par les représentants de l'État :

Emmanuel MACRON : « la forêt de par toutes ses ressources, mérite toute notre attention »

Julien DENORMANDIE: « je ferai tout pour que la forêt soit reconnue à sa juste valeur, je suis un forestier »

Bruno LE MAIRE: « en ce qui concerne le plan de relance, une part non négligeable devra être fléchée dans la filière forêt-bois »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

**DÉCIDE** de s'opposer aux propositions qui sont purement et simplement inacceptables par les communes;

**S'OPPOSE**

à la poursuite du fonctionnement actuel de l'ONF, dont le modèle de fonctionnement n'est plus crédible et doit donc être revu ;

au principe de toute réduction des effectifs de terrain de l'ONF conduisant à une réduction des services de l'ONF auprès des communes,

au principe de payer plus pour toujours moins de services alors que les demandes des communes forestières d'évolution de ce service public, consignées dans le « Manifeste des Communes forestières » n'ont pas été considérées par l'État

**DEMANDE** que

L'État redéfinisse enfin l'ambition politique qu'il se donne pour la mise en œuvre de sa politique nationale forestière ;

L'État assume financièrement son rôle de garant de l'intérêt général des forêts;

L'État mette en place, avec les moyens afférents, et en s'appuyant sur les élus, un véritable service public qui serve à toutes les filières, qui serve pour la population et qui bénéficie au climat.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

### **3 - BAIL SALLE DU CASTEIL POUR L'ENTREPRISE 900K**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'entreprise 900K recherche un local à louer pour une durée de 1 an.

- Date d'effet : 01/12/2021
- Durée : 1 an
- Montant du loyer : 412 € par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**APPROUVE** le bail ci-joint,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

### **4 – VALIDATION DU CHOIX DE LA COMMISSION MAPA POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MARCHE D'ASSURANCE RESPONSABILITES CIVILES POUR LA MAIRIE DE FORMIGUERES**

Monsieur le maire donne connaissance à l'assemblée du procès-verbal de la commission MAPA, réunie en séance du 21 octobre 2021, qui après examen des offres et négociations a retenu les propositions suivantes :

**Lot 1** : Responsabilités civiles :

SMACL - 141 Avenue Salvador Allende - CS 20 000 - 79 031 NIORT Cedex 09

Montant de la prestation : 7 989.70€ TTC .

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

**VALIDE** le choix de la commission MAPA, dont le procès-verbal est joint à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives au marché de renouvellement du contrat responsabilité civiles du 01.01.2020 au 31.12.2024 pour la commune de Formiguères.

### **5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNNE 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** des membres présents,

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

Nom de l'association	Montant attribué
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Capcir	1 500€
Rugby Athletic Cerdagne Capcir	100€
Club des Sports de Formiguères	2 150€
Ecole de ski	2 150€
Ski Capcir Haut conflent (Ski de fonds)	350€
Temps Danse	350 €
Association Chapelle de Villeneuve de Formiguères	150€
Club de glace (Hockey Club)	150€
Parents d'élèves Capcir	300€
Association Lieutenant de louveterie des Pyrénées Orientales	50€
Association de sauvegarde et de mise en valeur des terres de Matemale et Formiguères	300€
Groupement Pastoral Balcere Lladure	300€
Les Restaurants du Cœur	200€
Club de randonnée Haut Canton	100€
Ecole de Musique Capcir Haut-Conflent	650 €
Comité des Fêtes	1 000€
Téléthon	200€
<b>Total</b>	<b>10 000€</b>

**DECIDE** d'inscrire ces montants sur le budget communal 2021.

## 6 - ADHESION A L'ASSOCIATION CHEMIN FAISANT POUR L ANNEE 2021

Depuis 2018, l'association Chemin faisant œuvre pour les habitants du territoire des Hauts Cantons des Pyrénées Orientales afin d'améliorer leur qualité de vie et leur mieux-être au travers d'actions individuelles et collectives de prévention santé et de lien social.

Cette association se compose de 8 salariées, 14 administrateurs et une centaine d'adhérents, c'est un acteur important sur le territoire.

Initialement créée pour répondre à des besoins d'écoute et de soutien des jeunes, leurs parents, les personnes de plus de 50 ans et les aidants familiaux, l'association a progressivement évolué, en proposant également des actions collectives de type rencontres santé, atelier santé, projections débats, coordination de projets inter partenariaux...

La participation demandée aux communes est de minimum 100€, ce soutien financier est déterminant pour permettre à l'association de poursuivre ses actions.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

**DECIDE** d'adhérer à l'association de Chemin faisant pour l'année 2021 pour un montant de 100€.

**DIT** qu'une copie de la présente délibération sera envoyée à l'association.

## 7 - INTEGRATION VOIRIE -CALCUL DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2023

La commune de Formiguères met en œuvre des opérations de création de nouvelles voiries. L'aménagement entre le parking du Rentado et la route départementale ont permis de créer 145ml de longueur de voie supplémentaire. Également sur ce même projet entre la voie créée et le parking du tennis 25ml de voirie ont été créés.

De plus, pour le lotissement « Las Couloumines 1 », 173 ml de voirie ont été repris par la commune cette intégration de voirie se situe sur la parcelle n° 2897, section A, pour une superficie de 16a 07ca, desservant le lotissement Les Couloumines 1.

**Vu :**

- le code général des collectivités territoriales, en son article L 2121-29
- l'article L. 2334-1 à L 2334-23 du code général des collectivités territoriales

**Considérant :**

- le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement s'appuyant en particulier sur le critère

concernant la longueur de la voirie communale.

- l'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale mise à jour, compte-tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public communal.

- les derniers aménagements de voirie réalisés sur la commune de Formiguères au cours de l'année 2019 et 2020 notamment la création de voiries nouvelles, modifiant le linéaire de voirie au 1er janvier 2022.

- la nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries et d'approuver le linéaire de voirie communale mis à jour pour 23106 mètres linéaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** le linéaire de voirie communale à 23 106 mètres linéaires.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2023.

### **Questions diverses :**

Le Conseil Municipal étudie la possibilité de mettre à la vente les pavillons HLM, nous avons eu une demande d'un administré.

Les HLM sont d'accords pour vendre avec la condition de ne pas vendre sous dix ans.

Le projet initial était de permettre aux locataires à terme de devenir propriétaire.

Dans l'ensemble, l'équipe est favorable sous condition à déterminer plus tard. Délai à déterminer...

Maxime BRILLIARD demande à faire constater par le garant le problème de l'arbre non coupé sur son affouage est chez un privé, si c'est le cas, il demande à ce qu'on lui redonne son affouage de 2021.

La Fédération de Pêche demande à la municipalité de leur prêter le local de la Salle des Jeunes, ils le remettront en état et l'utiliseront pour faire des formations aux adolescents pour le montage des mouches.

Le projet du Pump track avance, le bureau d'étude viendra sur site au mois de novembre pour finaliser l'étude.

Fin de séance à 20h30.